

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNALE D'ACTION SOCIALE
29 JUIN 2026 À 18H30

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin 2026, le Conseil d'administration du CCAS s'est réuni en session ordinaire après convocation légale adressée le 24 juin 2026, sous la présidence de Monsieur Michel VENDRA, Président du CCAS.

Étaient présents : M. Michel VENDRA – Mme Nathaly TAVERNIER - Mme Micheline CIGNA - Mme Aurélie BROSSE - M. Noham DJATOUT - M. Philippe GUÉRIN - Mme Béatrice MADINIER - Mme Emna LAHMADI ;

Absents ayant donné pouvoir : M. Jean-François LESAGE pouvoir à Mme Micheline CIGNA – Mme Hajera TURKI pouvoir à Mme Aurélie BROSSE – M. Bernard DOUTRELEAU pouvoir à Mme Nathalie TAVERNIER – Mme Marie-Hélène GRENIER pouvoir à M. Noham DJATOUT ;

Absents : Vacance poste représentant des associations de personnes handicapées.

Nombre de conseillers en exercice : **13**

Nombre de membres présents : 8

Nombre de votants : 12

28/CCAS - PROJET DE DÉLIBÉRATION « ATTRIBUTION DES AIDES FACULTATIVES »

Michel VENDRA, Maire-Président du CCAS,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les dispositions relatives aux missions des Centres Communaux d'Action Sociale ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 28 Mars 2026 relative à l'élection du Maire de Sassenage ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du CCAS du 16 Avril 2026 qui acte l'installation des membres du Conseil d'Administration du CCAS ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du CCAS du 16 Avril 2026 de délégation de pouvoirs du Conseil Administration au Président notamment son alinéa 1 relatif à l'attribution de prestations ; et de l'obligation du Président de rendre compte au Conseil d'Administration des décisions qui ont été prises en vertu de cette délégation

CONSIDÉRANT que pour lutter contre l'exclusion sociale et la précarité, le CCAS propose différentes aides facultatives dont les modalités d'octroi sont mentionnées dans son règlement ;

CONSIDÉRANT que la commission d'attribution des aides facultatives s'est réunies en mai 2026 et en juin 2026 pour étudier les demandes d'aides facultatives qui résultent de travailleurs sociaux en charge du diagnostic social ;

CONSIDÉRANT qu'il résulte de tout ce qui précède qu'il est nécessaire de présenter le rendu acte de la commission, ci-dessous :

	Commission du 19 mai 2026	Commission du 16 juin 2026
Nombre de dossiers examinés	7	8
Nombre de dossiers retenus	5	8
Nombre de Refus	2 Hors cadre Réglementaire	0
Aides alimentaires (Distribution Alimentaire)	5	6
Chèque d'accompagnement personnalisé (CAP)		1 de 150 €
Autres		Proposition de payer une facture

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

PREND ACTE de ce rendu compte.

Fait et délibéré à Sassenage, les jours, mois, et ans susdits et ont signé les membres présents et/ou représentés.

Certifié exécutoire par le Président du C.C.A.S compte tenu de la réception en Préfecture le :
et de la publication le :

Pour copie certifiée conforme
Sassenage, le 1^{er} Juillet 2026

Le Maire-Président du CCAS,
Michel VENDRA

